



DICHLOROMETHANE STABILISE

ST023.500ML - ST023.1L - ST023.2.5L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	Dichlorométhane stabilisé
Code Produit :	ST023.500ML - ST023.1L - ST023.2.5L
Numéro CAS :	75-09-2
Numéro Index :	602-004-00-3
Numéro REACH :	01-2119480404-41-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances
----------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	SORDALAB 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com
-----------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------------	----------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
Irritation oculaire (Catégorie 2), H319
Cancérogénicité (Catégorie 2), H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2), Foie, Sang, Système nerveux central, H373
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Sang, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonymes : Méthylène chlorure
Formule : CH₂Cl₂
Poids moléculaire : 84.93 g/mol
N° CAS : 75-09-2
N° CE : 200-838-9
N° Index : 602-004-00-3
N° REACH : 01-2119480404-41-XXXX

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Dichlorométhane		
N° CAS : 75-09-2 N° CE : 200-838-9 N° Index : 602-004-00-3 N° REACH : 01-2119480404-41-XXXX	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Carc. 2; STOT SE 3; STOT RE 2; H315, H319, H335, H336, H351, H373, H373	≤ 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à la chaleur.

Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Dichlorométhane	75-09-2	VME	50 ppm 178 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes.		
		VLCT (VLE)	100 ppm 356 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes.		

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	706 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	353 mg/m ³
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4750mg / kg PC / j
Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,06mg / kg PC / j
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	88,3 mg/m ³
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2395mg / kg PC / j
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	353 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur
Sol	0,583 mg/kg
Eau de mer	0,194 mg/l
Eau douce	0,54 mg/l
Sédiment marin	1,61 mg/kg
Sédiment d'eau douce	4,47 mg/kg
Station sur site de traitement des eaux usées	26 mg/l
Dégagement intermittent d'eau	0,27 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	Douce
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	-97°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	40°C
g) Point d'éclair	Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	0,71
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Supérieure: 19% Inférieure: 12%
k) Pression de vapeur	470,9 hPa à 20°C
l) Densité de vapeur	2,93 - (Air = 1.0)
m) Densité relative	1,325 g/cm ³ à 25°C
n) Hydrosolubilité	20 g/l à 20°C - Légèrement soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1,25
p) Température d'autoinflammabilité	556,1°C / 662,0°C
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Densité de vapeur relative 2,93 - (Air = 1.0)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Contient le(s) stabilisant(s) suivant(s): 2-Méthyl-2-butène (24,2 ppm)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, aluminium, Oxydants forts, Bases, Amines, magnésium, Acides forts et bases fortes, Composés vinyliques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - >2000 mg/kg

CL50 Inhalation - Rat - 52000 mg/m³

DL50 Dermale - Rat - >2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Résultat: Irritant pour la peau. - 24 h (Test de Draize)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Résultat: Irritant pour les yeux. - 24 h (Test de Draize)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Rat - Lésion de l'ADN

Cancérogénicité

Cancérogénicité - Rat - Inhalation

Carcinogénèse : Agent Cancérogène selon les critères du RTECS Endocrine: Tumeurs

Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

Cancérogènes suspectés pour l'homme

IARC: 2B - Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme (Dichlorométhane)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Système nerveux central.

Oral(e) - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Foie, Sang.

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: PA8050000

Le dichlorométhane se métabolise dans le corps et produit de l'oxyde de carbone. Celui-ci augmente et maintient la carboxyhémoglobine à un taux élevé dans le sang, entraînant ainsi une diminution de la quantité d'oxygène que celui-ci peut transporter. Agit comme un simple asphyxiant par déplacement d'air, effets anesthésiques, Troubles respiratoires, Migraine, Vertiges. Tout contact cutané prolongé ou répété risque de provoquer : dégraissage, Dermatite, Tout contact avec les yeux peut provoquer : Rougeur, Vue brouillée, Provoque des larmes. Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure: Gêne gastro-intestinale, Dépression du système nerveux central, paresthésie, Somnolence, Convulsions, conjonctivite, Œdème pulmonaire. Les effets peuvent être retardées, Respiration irrégulière, Troubles gastriques/intestinaux, Nausée, Vomissements, augmentation des enzymes du foie, Faiblesse, Toute exposition intense ou prolongée de la peau peut entraîner l'absorption d'une quantité nocive du produit, Douleur abdominale.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 193,00 mg/l - 96 h

NOEC - Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) - 130 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1682,00 mg/l - 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Résultat: < 26 % - Difficilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1593

IMDG: 1593

IATA: 1593

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: DICHLOROMETHANE

IMDG: DICHLOROMETHANE

IATA: Dichloromethane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Carc. Cancérogénicité

Eye Irrit. Irritation oculaire

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.